

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **17 JUILLET 2025**

***Délibération n° 2025-07-03***

**Objet de la Délibération :**

**Convention avec le Département relative à la solution d'informatisation en réseau au portail documentaire.**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**15 membres en exercice dont :**

**2 absents et représentés :** Christine LAZARINI qui donne procuration à Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE qui donne procuration à Sandrine REYMOND

**1 absent non représenté :** Florent LONGIS

**12 présents :** Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

**Soit 14 votants**

**Date de convocation :  
10 JUILLET 2025**

**Secrétaire de séance : Sandrine REYMOND**

La convention de partenariat liant la commune et le Département au travers de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) et de la bibliothèque communale nous permet de bénéficier de services comme la mise à disposition gratuite d'un logiciel métier d'informatisation. Ce dernier permet à notre bibliothèque de gérer de façon efficace les services à destination de ses usagers et lui procure une visibilité sur Internet via le site de la BDP.

La nouvelle convention socle découlant du dernier Schéma de développement de la lecture publique prévoit le passage à une version plus récente du logiciel, garantissant une meilleure sécurité informatique et une évolution en matière d'ergonomie et de services rendus aux usagers.

La BDP prévoit la migration de l'ensemble des bibliothèques du réseau sur l'année 2026, et sera entièrement prise en charge par le Département pour un montant total de 30 000 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat relative à la solution d'informatisation en réseau au portail documentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent le rapport de Monsieur le Maire et décident de signer ladite convention avec le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 JUILLET 2025.

**Le Maire,  
Alain SANCHEZ**